

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 439

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51 OCTIES

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« qui auront débuté »

le mot :

« débutant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.